

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AUNAY-SOUS-AUNEAU**  
**DU MERCREDI 27 JUIN 2018**

Conseil Municipal convoqué par courriel le 22 juin 2018 - Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2018.

**Présidence :** M. Jacques WEIBEL

**Secrétaire de séance :** Mme Cathy LUTRAT

**Participants :** M. Jacques WEIBEL, Mme Sylvie RIVAUD (arrivée à 18h55), Mme Cathy LUTRAT, M. Emmanuel DAVID, Mme Sylvie REBRE, M. Jean-André CAHUZAC, M. Patrick RIVARD, Mme Clara PICHOT (a quitté la séance à 19h55), M. Alain BONDON

**Absents excusés :** M. Robert DARIEN (pouvoir à Mme Cathy LUTRAT)  
M. Alex BORNES (pouvoir à M. Jacques WEIBEL)  
Mme Gwenaëlle LE CREURER (pouvoir à M. Emmanuel DAVID)  
M. René BONNET (pouvoir à M. Alain BONDON)

**Absente :** Mme Sonia LABSY

Points inscrits à l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2018.
- 2 - Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).
- 3 – Programmes – Travaux communaux
- 4 – Eau - Assainissement – Affaires foncières
- 5 – Affaires scolaires
- 6 – Affaires administratives et financières
- 7 – Informations – communications – interventions diverses
- 8 – Dates à retenir

Avant de débiter la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente Monsieur Kévin DESHAYES qui remplacera Monsieur Yvon BiNET (qui fait valoir ses droits à la retraite le 31 juillet 2018). Monsieur DESHAYES sera affecté au service technique municipal pour des missions polyvalentes. Il sera en charge plus particulièrement des bâtiments communaux et de la sécurité.

Début de la séance : 18h45

**1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2018**

**Délibération n°2018\_32**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2018 a été diffusé aux élus municipaux par courriel le 6 juin 2018 Il a été affiché dans les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet municipal [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) rubrique « la vie municipale/Conseil Municipal/Procès-verbaux » le même jour.

*Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2018 est approuvé par l'ensemble des membres présents.*

**2 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)**

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2018-603	2-3	Droit de préemption urbain	16/05/2018	Renoncement du droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AC 82
2018-604	1-5	Transactions / Protocole d'accord transactionnel	07/06/2018	Acceptation de l'indemnité de sinistre de 1 307,40 € versée par MMA pour le remplacement de la barrière Place de la Mairie suite à l'identification du tiers responsable.
2018-605	1-4	Autres contrats	15/06/2018	Acceptation d u devis de la Société SES pour l'achat de cinq panneaux "Participation Citoyenne" pour un montant de 205,20 € TTC (dépense d'investissement)

### **3 – PROGRAMMES – TRAVAUX COMMUNAUX**

#### **A – ÉGLISE ST ÉLOI**

Etude diagnostic : l'arrêté attributif de subvention du Conseil Départemental est attendu pour la validation du contrat de diagnostic.

#### **B – 3ÈME TRANCHE LE COTEAU DES FOURNEAUX**

Le Cabinet GILSON prépare actuellement le dossier de consultation : l'ouverture des plis sera prévue à la fin septembre 2018. Subventions FDI : Compte tenu du nombre de programmes présentés à l'échelon cantonal, des arbitrages ont été nécessaires. Le taux de subvention des différents programmes présentés par l'ensemble des collectivités a été fixé à 29% des montants hors taxe au lieu des 30% attendus.

*-18h55 : arrivée de Mme Sylvie RIVAUD*

#### **C – ACCÈS PMR MAIRIE**

Les travaux seront réalisés en juillet 2018.

Les ordres de services ont été donnés aux entreprises suivantes le 12 juin 2018 :

-Maçonnerie Sénainvilloise	Travaux de reprise des marches	4 596,00 € TTC
-Pigeon TP	Réfection de l'allée	5 077,39 € TTC
-Pellé	Fourniture et pose d'un garde-corps	1 003,20 € TTC
	Total	10 676,59 € TTC

#### **D – MISE A JOUR DU PLU**

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes a validé le devis de M. GILSON.

La procédure de mise à jour du PLU pour la zone inondable mal cartographiée va donc être engagée rapidement.

#### **E – RÉALISATION D'UN ESPACE CINÉRAIRE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL**

Délibération n°2018\_33

La commission municipale s'est réunie le 20 juin 2018 pour examiner le dossier. Après étude des propositions d'aménagement et des devis, la commission propose de retenir l'offre des PFG Services Funéraires d'Auneau pour un montant de 16 711,20 € TTC.

Il est précisé que le Conseil Départemental accordera pour ce programme une subvention de 29 % de la dépense HT (contre 30 % attendus pour les mêmes raisons invoquées pour le programme de la 3<sup>ème</sup> tranche du Coteau des Fourneaux).

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :*

*-Approuve le devis des PFG Services Funéraires pour l'aménagement d'un espace cinéraire dans le cimetière communal pour un montant de 16 711,20 € TTC*

*-Autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté*

*-Dit que la dépense est inscrite au budget général 2018*

*-Dit que les tarifs qui seront proposés aux familles devront faire l'objet d'une étude avant d'être actés par l'assemblée municipale*

## **F – DISPOSITIF D'ALARME (SIRÈNE ÉGLISE)**

Délibération n°2018\_34

Dans le cadre du dispositif de sécurisation des écoles en cas d'intrusion terroriste dans les bâtiments scolaires et suite aux différents échanges avec les directrices des écoles et la Gendarmerie, il a été présenté aux financeurs le programme de remise en service de la sirène de l'église susceptible d'être déclenchée par GSM. Ce programme comprend le remplacement du câble d'alimentation et la mise en place d'un coffret de commande disposant d'un module avec déclenchement automatique et manuel des signaux d'alerte.

L'Etat a accordé une subvention de 507 € pour ce programme, complétée par une subvention du Conseil Départemental au taux de 30 % de la dépense HT.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

- *Approuve le devis de la Société MAMIAS pour un montant de 4 059,60 € TTC pour le programme de remise en service de la sirène d'alerte avec déclenchement par GSM*
- *Dit que ce programme est inscrit au budget général communal*

## **G – SÉCURISATION DE L'ACCÈS A LA CUVE DU CHATEAU D'EAU**

Le Conseil Municipal est informé que le devis a été validé à la Société VEOLIA.

Les travaux seront réalisés avant fin octobre 2018

## **H – TRAVAUX ENEDIS**

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques sont en cours. Les administrés de certains quartiers ont subi plusieurs coupures électriques prolongées semaine 25.

## **I – REMPLACEMENT DE DEUX VÉHICULES POUR LE SERVICE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Délibération n°2018\_35

Messieurs Alex BORNES et René BONNET ont entrepris des démarches auprès des concessionnaires automobiles en vue du remplacement de deux véhicules du service technique.

Il est rappelé qu'un budget de 20 000 € a été inscrit en 2018 pour le remplacement d'un véhicule du service technique.

Il est précisé cependant que 2 véhicules « en fin de vie » sont à remplacer. Il avait été décidé de prévoir en priorité le remplacement du véhicule Renault Express.

La concession FIAT de Luisant a engagé une opération en faveur des collectivités.

Le Renault Express et la Renault Clio pourraient être remplacés cette année :

- Le Renault express remplacé par un véhicule FIAT DOBLO CARGO pour un montant de 12 130,30 € TTC
- La Renault Clio remplacée par un véhicule FIAT FIORINO pour un montant de 9 384,50 € TTC

Ces tarifs prennent en compte la reprise des véhicules actuels, les frais d'immatriculation et divers équipements, soit un total de 21 514,82 € TTC

Une décision modificative budgétaire est nécessaire pour compléter le crédit budgétaire de 20 000 € si le Conseil Municipal prend la décision d'engager cette dépense.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

- *Approuve le remplacement des véhicules Renault Express et Renault Clio par les véhicules FIAT DOBLO CARGO et FIAT FIORINO pour un montant de 21 514,82 €.*
- *Donne délégation à Monsieur le Maire pour valider les éventuels accessoires complémentaires (marquage logo, pose de bandes réfléchissantes, aménagement de casiers de rangement, porte latérale...) qui seront jugés nécessaires.*

## **4 – EAU – ASSAINISSEMENT – AFFAIRES FONCIÈRES**

### **A. RAPPORTS 2017 DE LA COLLECTIVITÉ ET DU DÉLÉGATAIRE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Les rapports 2017 du délégataire ont été communiqués aux élus municipaux.

Des modifications ont été demandées lors de la réunion trimestrielle du 26 juin 2018.

Ce dossier sera représenté au Conseil Municipal dans sa séance du 11 juillet 2018 en même temps que le compte rendu de cette réunion de travail.

## **B. AFFAIRES FONCIÈRES**

Compte rendu de la réunion de travail du 27 juin 2018 avec la SAFER relative à la procédure engagée pour l'acquisition des biens sans maître : Les différentes parcelles susceptibles de répondre aux critères des biens vacants et sans maître ont été répertoriées. Les renseignements obtenus des mairies et des hypothèques permettent de poursuivre la procédure. La commission communale des impôts directs devra émettre un avis préalable avant la poursuite de la procédure. La date de cette réunion sera fixée prochainement.

## **5 – AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Rapporteur : Mme Sylvie RIVAUD, Adjointe déléguée**

#### **A – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 12 JUIN 2018**

Madame Sylvie RIVAUD commente en séance le compte rendu de la réunion du Conseil d'école du 12 juin 2018. Ont été évoqués lors de cette réunion les bilans des projets et des activités des écoles, le suivi de la scolarité, la fête des écoles et les effectifs prévisionnels en hausse à la rentrée de septembre 2018 (91 élèves en maternelle et 139 élèves en élémentaire). Les difficultés pour les réservations des cars avec le SIVOS pour les sorties scolaires ont également été évoquées. Madame RIVAUD informe que sur sa proposition, l'école élémentaire étudie un projet d'activité autour du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

#### **B – DIAGNOSTIC DEMANDÉ AU CABINET VECCHIO, ARCHITECTE**

Monsieur VECCHIO a été relancé à plusieurs reprises pour la remise de son étude attendue. Il est rappelé que cette étude constituera une aide à la décision des élus pour envisager l'extension des locaux du centre de loisirs et de l'école maternelle dans le cadre d'un investissement mutualisé avec la Communauté de Communes. Monsieur VECCHIO a informé dernièrement que son diagnostic pourra être remis le 5 juillet 2018.

#### **C – OUVERTURE D'UNE 4ÈME CLASSE A L'ÉCOLE MATERNELLE**

Par courrier du 25 juin 2018 reçu le 27 juin 2018, l'Inspection Académique a annoncé l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle compte tenu des effectifs à la rentrée de septembre. Une rencontre avec l'inspectrice est prévue prochainement afin d'organiser la rentrée scolaire : locaux, besoins en mobilier, en matériel et en personnel. Il y a lieu de s'interroger sur le maintien de cette 4<sup>ème</sup> classe à la rentrée de septembre 2019. Sur ce point, il semble utile de prévoir une enquête auprès des familles pour déterminer le nombre d'enfants qui seront scolarisés en petite section en septembre 2019. Notre territoire situé à proximité de la région parisienne implique un « turn-over » important de la population rendant difficile la gestion des effectifs. Cette enquête sera peut-être à envisager en même temps que la diffusion du prochain « Fil des Jours ».

#### **D – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 21 JUIN 2018**

Mme Sylvie RIVAUD commente en séance le compte rendu de la réunion trimestrielle du 21 juin 2018 consacrée au fonctionnement de la cantine scolaire. Il est rappelé que sont invités à cette réunion : les membres des commissions scolaires d'Aunay-sous-Auneau et de La Chapelle d'Aunainville, le personnel du service et les personnels encadrant de PEP28, ainsi que le secrétariat de la mairie. Ont été évoquées les formations du personnel qui devront être envisagées notamment en matière de sécurité (premiers secours, utilisation des extincteurs, actualisation des connaissances en matière d'hygiène alimentaire et concernant l'entretien des locaux). Il a été rappelé que les parents des enfants concernés par des intolérances alimentaires ou des allergies doivent impérativement faire établir un PAI mis à jour à chaque rentrée scolaire. Ce point du règlement sera rappelé dans la circulaire de rentrée. Plusieurs interventions techniques seront nécessaires, notamment pour la pose de protections contre le soleil, la reprogrammation du chauffage, la pose de filtres anti-insectes dans les grilles de ventilation des fenêtres, le réglage du ballon d'eau chaude, une fuite constatée sur un robinet dans les sanitaires « garçons ». Un exercice d'alerte incendie est programmé. Il conviendra de prévoir une signalisation pour le point de ralliement (cette remarque est valable également pour l'école élémentaire et l'école maternelle).

***19h55 : Mme Clara PICHOT quitte la séance***

## E – TARIFICATION DE LA CANTINE SCOLAIRE 2018/2019

### **Délibération n°2018\_36**

Le Conseil Municipal a reçu les différents tableaux chiffrés détaillant l'évolution des charges et des produits du service de la cantine scolaire ainsi que la fluctuation des effectifs.

Après examen de ces différents documents et débat, il est proposé de fixer les tarifs des repas au restaurant scolaire avec une hausse de 4% pour tenir compte notamment du renforcement du personnel d'encadrement des élèves (5 animateurs PEP28 les 4 jours de la semaine à partir de la rentrée de septembre 2018 contre 5 animateurs les mardis et jeudis et 4 animateurs seulement les lundis et vendredis à la rentrée de septembre 2017) et de l'augmentation du prix du traiteur en conformité avec la clause contractuelle. Il est indiqué que le reste à charge de la collectivité par repas était de 3,64 € sur l'exercice 2017.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de fixer les tarifs des prix des repas de la cantine scolaire comme suit avec une augmentation de 4% :*

- *Prix de base : 4,91 € (Au lieu de 4,72 €).*
- *Prix minoré de 10 % à partir du second enfant d'une même famille : 4,42 € (Au lieu de 4,25 €).*
- *Service d'accueil pour les repas fournis par les parents dans le cadre d'un PAI : Tarif de base moins le prix du repas du traiteur non fourni : 4,91 € - 2,22 € = 2,69 €.*

## F – APPROBATION DU DEVIS DE PRESTATION DE SERVICE PEP28 POUR LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT A LA CANTINE SCOLAIRE EN 2018/2019

### **Délibération n°2018\_37**

Il est rappelé que la convention de mise à disposition de personnel d'encadrement signée avec PEP28 en septembre 2017, prévoyait 5 animateurs les mardis et jeudis et 4 animateurs les lundis et vendredis (pour un montant annuel de 28 949,03 €)

Lors de la réunion de la commission scolaire du 19 avril 2018, il a été indiqué la nécessité de renforcer l'effectif du personnel encadrant le lundi à partir du 14 mai 2018, compte tenu du nombre plus important d'élèves présents au réfectoire.

Au cours de cette réunion, a également été évoquée la rentrée de septembre 2018 avec la suppression des TAP le vendredi après-midi. Le fait qu'il y aura de nouveau classe le vendredi après-midi impliquera un nombre d'enfants plus important au réfectoire le vendredi, d'où la nécessité de prévoir un encadrement de 5 personnes les 4 jours de la semaine.

La convention proposée pour l'année scolaire 2018/2019 tient compte de cet aménagement pour un coût total de 29 900,74 € (ce montant prévoit en outre la participation du personnel aux réunions trimestrielles)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

- *Approuve le devis présenté en vue de la signature d'une convention avec PEP28 pour la mise à disposition de 5 personnels encadrant pour le service de la restauration scolaire au titre de l'année scolaire 2018/2019, 4 jours par semaine scolaire*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera présentée*

## 6 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET GÉNÉRAL 2018

#### **Délibération n°2018\_38**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative n°1 au budget général 2018 pour l'ajustement des crédits à l'article 2182 pour l'achat de deux véhicules utilitaires au service technique.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la décision modificative n°1 du budget général 2018 dont le détail est le suivant :*

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### Dépenses

Article 2182 : Matériel de transport + 3 000 €

##### Recettes

Article 1321-18327 Subv Etat Diagnostic Eglise + 3 000 €

## **7 - INFORMATIONS – COMMUNICATIONS – INTERVENTIONS DIVERSES**

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT, Adjointe déléguée

- Lettre d'information de Territoire d'Energie consacrée notamment aux responsabilités des élus dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public la nuit : la suppression de l'éclairage public la nuit peut être source d'économies pour les communes, mais des impératifs de sécurité doivent être pris en compte. L'information des habitants et la mise en place de plots lumineux ou de bandes réfléchissantes sont nécessaires de même que la prise d'un arrêté. Les communes doivent être vigilantes pour éviter tout contentieux en cas d'accident. Compte tenu de cette réglementation et en raison des incertitudes de la jurisprudence, les communes qui souhaitent supprimer l'éclairage public doivent bien réfléchir aux risques de contentieux.
- Date de l'élection au parlement européen : 26 mai 2019 (date à retenir pour la tenue du bureau de vote)
- Office du tourisme des Portes Euréliennes : Le Conseil Municipal est informé de la constitution du nouveau bureau de l'Office de Tourisme des Portes Euréliennes d'Ile de France (site internet : [www.destination-maintenon.com](http://www.destination-maintenon.com))
- Ancien Bar des Sports : Le Conseil Municipal est informé de la lettre communiquée par une personne qui serait intéressée par la reprise de l'activité de l'ancien Bar des Sports. Cette personne visitera prochainement les locaux. Elle devra présenter un projet concret si elle souhaite donner une suite à celui-ci.
- La Société VOL-V a adressé une invitation à l'inauguration de la centrale biométhane de Marboué le lundi 7 septembre 2018 à 13h. Ce document sera transmis à l'Association « Bien Vivre en Beauce Alnéloise » pour son information.
- Communication des lettres de remerciements de l'Association St Eloi et de la Directrice de l'école maternelle (pour le compte de la coopérative scolaire) suite aux versements des subventions annuelles.
- Communication d'un courriel d'un administré indiquant le non-respect de l'interdiction de brûlage le 23 juin 2018 par un de ses voisins et sa plainte concernant les nuisances sonores en provenance du circuit de motocross

## **8 - DATES A RETENIR**

- Samedi 30 juin 2018 : Fête de l'école et remise des prix
- Judi 5 juillet 2018 à 20h30 dans la salle des associations : Assemblée générale extraordinaire du Comité des Fêtes
- Vendredi 6 juillet 2018 à 14h00 à la mairie : Réunion de la commission municipale en charge de l'ouverture des plis suite à la consultation dans le cadre de la délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif
- Mercredi 11 juillet 2018 à 18h30 à la mairie : Réunion du Conseil Municipal

La séance est levée à 21h00

La secrétaire de Séance

Vu, le Maire d'Aunay-sous-Auneau

Cathy LUTRAT

Jacques WEIBEL

*PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL  
« [aunay-sous-auneau.fr](http://aunay-sous-auneau.fr) » rubrique « La vie municipale/Conseil Municipal/Procès-verbaux »  
Le 3 juillet 2018*